MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2026-056

STATIONNEMENT INTERDIT
LE 28/11/2026 A PARTIR DE 6H00
3 PLACES DE STATIONNEMENT AU 20 RUE DE GAULLE

Le Maire de la Commune de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
Vu l'arrêté N° 2026-012 en date du 08 avril 2026, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer ;
Vu la demande de M. PETIT-LAURENT Didier, afin d'effectuer un déménagement sur la commune sis : 20 Rue de Gaulle - 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1er : En raison de ce déménagement, le stationnement sera interdit sur les emplacements signalés, le samedi 28 novembre 2026 à partir de 6h00 jusqu'à la fin de la journée :

- 3 places au 20 rue de Gaulle.

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation seront posés par le Service technique de la commune.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à **Propriano,** le **27 novembre 2026**
Le premier adjoint

MAIRIE DE PROPRIANO
CORSE DU SUD

Jean-Baptiste OLLANDINI